

6/2/2026

2026/007

EM

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE VILLE-DI-PIETRABUGNO

Domaine : 1.1 Marchés publics

Décision n° **dec 040326-006 du 4 mars 2026**
Portant attribution du marché n° 11/2026 « Remise en état des garde-corps et portails communaux »

Le Maire de Ville-di-Pietrabugno,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-22 ;
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020 portant application de l'article L.2122-22 susvisé ;
Vu l'article R 2122.8 du Code de la Commande Publique ;
Vu la consultation de l'entreprise ;
Considérant qu'il appartient au Maire d'assurer la sécurité des usagers des équipements et espaces publics communaux,
Considérant que plusieurs garde-corps et portails implantés sur le domaine communal présentent un état de dégradation avancée de leur ferronnerie (corrosion, affaiblissement des fixations, altération des éléments structurels) ;
Considérant que cette dégradation progressive est susceptible, à court terme, d'altérer la solidité des ouvrages et de créer un risque pour les usagers ;
Considérant qu'il convient, à titre préventif, d'intervenir sans délai afin d'éviter une détérioration plus importante des structures et de garantir leur pérennité ainsi que la sécurité du public ;
Considérant que l'offre présentée **La SARL Cap Metal** ZI Bastia Erabajolo 20600 Bastia - Siret N° 50394051200018 est jugée économiquement avantageuse par le pouvoir adjudicateur.

Décide

Article 1^{er} : De confier le marché n° 11/2026 « Remise en état des garde-corps et portails communaux » à **La SARL Cap Metal** ZI Bastia Erabajolo 20600 Bastia - Siret N° 50394051200018 pour un montant de 15 552 € HT.

Article 2 : La présente notification vaut lettre de commande, aucun ordre de service ne sera notifié.

Article 3 : Le marché commence à compter de sa date de notification et se terminera à la fin de l'exécution des travaux qui devra intervenir avant le 3 avril 2026.

Article 4 : Les prestations sont traitées à prix unitaires et forfaitaires. Les prix unitaires mentionnés au devis sont appliqués aux quantités réellement exécutées.

Article 5 : Le paiement des sommes dues interviendra dans un délai de trente jours à compter de la réception de la demande de paiement sur laquelle devra figurer ou être joint obligatoirement le Relevé d'Identité Bancaire.

Article 6 : Les pièces contractuelles (pièces particulières et pièces générales) du marché sont par ordre de priorité :

1. Le devis N° D26030040.
2. Le Cahier des Clauses Administratives Générales - travaux (CCAG -Travaux) ;
3. Le cahier des clauses administratives générales - fournitures courantes et services.

Article 7 : La présente décision sera transmise, à Monsieur le comptable de la Collectivité - centre commerciale Monte Stello - 20290 Borgo, notifiée à **La SARL Cap Metal** ZI Bastia Erabajolo 20600 Bastia - Siret N° 50394051200018, et affichée en la forme accoutumée.

Fait à **Ville-di-Pietrabugno**, le **4 mars 2026**

Maire,




Notifiée le

5 MARS 2026


